

FICHE DE POSTE : Coordonnateur Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Direction académique du LOT (46)

École Daniel Roques à GOURDON

Périmètre du PAS correspondant au secteur 7 de l'ERS

Textes de référence :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République
- Juillet 2018 : Ensemble pour l'école inclusive (MEN)
- BO n°10 du 11 mars 2021 : Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Circulaire du 01-09-2025 relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité

Contexte :

Le pôle d'appui à la scolarité constitue un service rendu aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers et leurs responsables légaux, en même temps qu'une organisation qui vient en appui des communautés éducatives, dans une logique d'accessibilité universelle. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social, d'un coordonnateur en charge de la mise en œuvre des accompagnements humains et d'un AESH référent, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles, un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école. L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

Le coordonnateur du PAS est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) représenté par l'inspecteur de l'Education Nationale en charge de l'école inclusive.

Son secteur d'intervention comprend des établissements scolaires du premier et second degrés publics et privés sous contrat.

Profil du poste

Missions

- Soutenir la relation de confiance entre le service public de l'éducation et les familles pour la scolarisation de leurs enfants en garantissant la mise en place rapide de réponses de 1^{er} niveau.
- Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Construire avec les équipes et formuler des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages.
- Proposer l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, répondant à un enjeu d'accessibilité et coordonner sa mise en œuvre.
- Coordonner l'équipe du PAS et les personnes ressources au plus près de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers.

Compétences requises

- Savoir travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale (MDPH, pôle ressource, famille...) afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Être expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe.
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degrés.
- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive.
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles.
- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...).
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...).

Implantation du poste

École de rattachement du PAS

Conditions d'exercice

100% (1607 heures).

Indemnité Forfaitaire Travaux Supplémentaires (IFTS) 4400 euros brut/an.

S'ajoute pour les enseignants spécialisés la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La charge de travail du coordonnateur PAS dépasse le simple cadre horaire scolaire et nécessite une disponibilité élargie.

Diplômes et certifications requis

Le coordonnateur est un personnel de l'éducation nationale déchargé à temps plein, disposant de préférence d'une certification (CAPPEI) et/ou d'expérience en matière de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les enseignants non spécialisés souhaitant passer le CAPPEI par VAEP dans les années à venir sont vivement encouragés à postuler.

Candidature

Les personnes intéressées adressent leur candidature (CV, lettre de motivation et dernier entretien de carrière) **au plus tard le mercredi 29 avril 2026 17h00** au service du personnel sur l'adresse mail suivante : mouvement1d46@ac-toulouse.fr.

Les entretiens se tiendront en **visioconférence le mercredi 06 mai 2026 après-midi**. L'horaire et le lieu vous seront communiqués ultérieurement.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant la fiche de poste, vous pouvez prendre l'attache de l'IEN ASH M. PASTOR (ecoleinclusiveia46@ac-toulouse.fr / 05.67.76.55.28)